



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

n° SDS: 32048

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

UFI : 5FRU-A2CC-C00G-JRGH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Fluide de frein.

Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel

Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TotalEnergies Lubrifiants 562 Avenue du Parc de L'ile 92029 Nanterre Cedex FRANCE Tél: +33 (0)1 41 35 40 00

Fax: +33 (0)1 41 35 84 71

rm.msds-lubs@totalenergies.com

Se référer à la rubrique 16 pour les coordonnées du fournisseur local

Contact

H.S.E

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : France - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59

En France - Centre anti poison : ANGERS : 02 41 48 21 21 BORDEAUX : 05 56 96 40 80 LILLE : 08 00 59 59 59 LYON : 04 72 11 69 11 MARSEILLE : 04 91 75 25 25 NANCY : 03 83 22 50 50 PARIS : 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Fournisseur

Numéro de téléphone : Téléphone d'urgence: +44 1235 239670

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 1/33 2022/09/06



n° **SDS**: 32048

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Repr. 2, H361d

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

: Attention

Mentions de danger

: H361d - Susceptible de nuire au foetus.

Conseils de prudence

Généralités

: 🗗 101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

: P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de

sécurité.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection

des yeux ou du visage.

Intervention

: P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Stockage

: Non applicable.

Élimination

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations

locales, régionales, nationales, et internationales.

Contient

: prthoborate de tris[2-[2-(2-méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle]

Éléments d'étiquetage

supplémentaires

: Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances et

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB en concentration >= 0,1 %.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Risque de glissade sur le produit répandu.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 2/33



n° SDS: 32048

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Produit/substance	Identifiants	% (p/p)	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
orthoborate de tris[2-[2- (2-méthoxyethoxy)ethoxy] éthyle]	REACH #: 01-2119462824-33 CE: 250-418-4 CAS: 30989-05-0	≥75 - ≤90	Repr. 2, H361d	-	[1]
2-(2-(2-butoxyéthoxy) éthoxy)éthanol	REACH #: 01-2119475107-38 CE: 205-592-6 CAS: 143-22-6 Index: 603-183-00-0	≤10	Eye Dam. 1, H318	Eye Dam. 1, H318: C ≥ 30% Eye Irrit. 2, H319: 20% ≤ C < 30%	[1]
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α- butyl-ω-hydroxy-	REACH #: 01-2119475115-41 CE: 500-012-0 CAS: 9004-77-7	≤6.7	Eye Dam. 1, H318	Eye Dam. 1, H318: C ≥ 30% Eye Irrit. 2, H319: 20% ≤ C < 30%	[1]
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	REACH #: 01-2119475100-52 CE: 203-906-6 CAS: 111-77-3 Index: 603-107-00-6	<3	Repr. 2, H361d	-	[1] [2]
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.		

Informations complémentaires

: Produit à base d'huiles synthétiques

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PBT ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

<u>Type</u>

- Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 3/33



n° SDS: 32048

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucu

: Aucune donnée spécifique.

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques: Pas de traitement particulier.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 4/33 2022/09/06



n° SDS: 32048

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: ☑tiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de la mousse résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée (brouillard).

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux

: monoxyde de carbone dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire isolant autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Date de révision : Version: 2 France FRANÇAIS 5/33



n° SDS: 32048

Grand déversement accidentel

Àrrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent (vent dans le dos). Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

 Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 15 à 30°C (59 à 86°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

secteur industriel

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 6/33 2022/09/06



n° SDS: 32048

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Produit/substance	Valeurs limites d'exposition
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	Ministère du travail (France, 5/2021). Absorbé par la peau. Notes: Valeurs limites réglementaires indicatives (arrêté du 30-06-2004 modifié) VME: 50.1 mg/m³ 8 heures. VME: 10 ppm 8 heures.

Constituant(s) dangereux de substance(s) UVCB et/ou multi-constituant satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE)

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Valeur limite d'exposition conseillée

: Aucun effet important ou danger critique connu.

DNEL/DMEL

Produit/substance	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
orthoborate de tris[2-[2- (2-méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle]	DNEL	Long terme Voie cutanée	8.3 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	29.1 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	4.1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	7.2 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	4.1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	4.1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	4.1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	7.2 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	8.3 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	29.1 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
2-(2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m³	Population générale	Systémique

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 7/33



TotalEnergies n° SDS: 32048

	DNEL	Long terme Voie	12.5 mg/	Population	Systémique
	DNEL	orale Long terme	kg bw/jour 15.252 mg/	générale Population	Local
	DNEL	Inhalation Long terme Inhalation	m³ 24 mg/m³	générale Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme	30.5 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme	48 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Court terme	48 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	96 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	96 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie orale	103.4 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	125 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	200 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	208 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	400 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	5.65 mg/ cm ²	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Voie cutanée	8.35 mg/ cm ²	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	2.823 mg/ cm ²	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Voie cutanée	4.173 mg/ cm ²	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	2.823 mg/ cm ²	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Voie cutanée	4.173 mg/ cm ²	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée Court terme Voie	5.65 mg/ cm ² 8.35 mg/	Opérateurs Opérateurs	Local
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-butyl-ω-	DNEL	cutanée Long terme Voie	cm ² 2.5 mg/kg	Population	Systémique
hydroxy-	DNEL	orale Long terme Voie	bw/jour 25 mg/kg	générale Population	Systémique
	DNEL	cutanée Long terme Voie	bw/jour 50 mg/kg	générale Opérateurs	Systémique
	DNEL	cutanée Long terme	bw/jour 117 mg/m ³	Population	Systémique
	DNEL	Inhalation Long terme	195 mg/m ³	générale Opérateurs	Systémique
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	DNEL	Inhalation Long terme Voie	1.33 mg/	Population	Systémique
2 (2 modioxyodioxy)odianoi	DNEL	cutanée Long terme Voie	kg bw/jour 2.22 mg/	générale Opérateurs	Systémique
	DNEL	cutanée Long terme Voie	kg bw/jour 7.5 mg/kg	Population	Systémique
	DNEL	orale Long terme	bw/jour 30.1 mg/m ³	générale Population	Systémique
					- ,

Date de révision : Version : 2

2022/09/06

France FRANÇAIS 8/33



n° SDS: 32048

DNEL	Inhalation Long terme Inhalation	50.1 mg/m³	générale Opérateurs	Systémique
------	--	------------	------------------------	------------

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Nom	Description de la Méthode
orthoborate de tris[2-[2-(2-méthoxyethoxy) ethoxy]éthyle]	Sédiment d'eau douce	760 µg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	76 µg/kg dwt	-
	Sol	28.3 µg/kg dwt	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	100 mg/l	-
	Eau douce	211.2 µg/l	-
	Eau de mer	21.12 µg/l	-
2-(2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	Eau douce	1.5 à 100 mg/l	-
	Eau de mer	0.15 à 142.57 mg/	-
	Sédiment d'eau douce	5.77 à 11.115 mg/ kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	0.577 à 1.1115	-
	Sol	mg/kg dwt 0.35 à 11.51 mg/ kg dwt	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	199.5 à 200 mg/l	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-butyl-ω-hydroxy-	Eau douce	4.5 mg/l	-
	Eau de mer	0.31 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	6.6 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	0.66 mg/kg dwt	-
	Sol	1.02 à 1.32 mg/	-
		kg dwt	
	Usine de Traitement	500 mg/l	-
	d'Eaux Usées		

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-ceil et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Viliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.EN 166

Protection de la peau

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 9/33 2022/09/06



n° SDS: 32048

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

caoutchouc butyle caoutchouc nitrile

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes ISO 21420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la

Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement

Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire: Type A/P2 Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont à température (20°C / 68°F) et pression (1013 hPa) standard sauf indication contraire

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide. [limpide]

Couleur : Ambre.
Odeur : Légère.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : 7 à 10.5 Point de fusion/point de : <-50°C

congélation

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: >260°C

Point d'éclair : Vase ouvert: >120°C

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 10/33



n° SDS: 32048

: 0.01 (acétate de butyle = 1) Taux d'évaporation

Inflammabilité : Non applicable. Limites inférieure et : Non disponible. supérieure d'explosivité

Pression de vapeur : 0.1 kPa

Densité de vapeur : Non disponible. Densité relative : 1.02 à 1.07

: 1.02 à 1.07 g/cm³ [20°C] Masse volumique

Solubilité(s)

Média	Résultat
eau	Soluble

Miscible à l'eau : Oui.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable.

Température d'auto-

inflammabilité

: >280°C

Température de

décomposition

: 300°C

Viscosité : Cinématique: 5 à 10 mm²/s

Caractéristiques particulaires

Taille des particules movenne : Non applicable.

9.2 Autres informations

Aucun autre paramètre physique et chimique pertinent pour une utilisation sûre du produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir

Section 7).

dangereuses

10.3 Possibilité de réactions : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Fenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles : Oxydants forts

acides forts Bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

: monoxyde de carbone dioxyde de carbone

Date de révision : Version: 2 **FRANÇAIS** 11/33



n° SDS: 32048

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008 <u>Toxicité aiguë</u>

Produit/substance	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Test
orthoborate de tris[2-[2- (2-méthoxyethoxy)ethoxy] éthyle]	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-	402
	DL50 Voie orale	Rat	>2000 mg/kg	_	401
2-(2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy) éthanol	DL50 Voie cutanée	Lapin	3480 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	Rat	5300 mg/kg	-	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α- butyl-ω-hydroxy-	DL50 Voie cutanée	Lapin	3540 mg/kg	-	OECD 402
	DL50 Voie orale	Rat	>2000 mg/kg	-	OECD 401
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	DL50 Voie cutanée	Lapin	9404 mg/kg	-	OECD 402 Toxicité cutanée aiguë
	DL50 Voie orale	Rat - Mâle	7128 mg/kg	-	OECD 401 Toxicité orale aiguë

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

Produit/substance	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
(2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy)éthanolPoly(oxy-1,2-ethanediyl), α-butyl-ω-hydroxy-2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	5300	3480	N/A	N/A	5.1
	N/A	3540	N/A	N/A	N/A
	7128	9404	N/A	20.1	N/A

Irritation/Corrosion

Produit/substance	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Test
2-(2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy)	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20	-
éthanol	Yeux - Irritant puissant	Lapin		mg 50 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin		24 heures 500 mg	-

Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Yeux : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé :

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 12/33



n° SDS: 32048

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Conclusion/Résumé : praprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies d'exposition probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 13/33



n° SDS: 32048

Généralités

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

: Lors de l'utilisation dans les moteurs, l'huile est contaminée par de faibles quantités de produits de combustion. Les huiles moteurs usagées ont occasionné des cancers de la peau sur des souris lors de leur application répétée ou continue. Le contact occasionnel de l'huile moteur usagée avec la peau ne devrait pas provoquer d'effets graves sur l'homme à condition de l'éliminer par un nettoyage efficace à

l'eau et au savon.

Mutagénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

: Susceptible de nuire au foetus.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACh, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

11.2.2 Autres informations

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit/substance	Résultat	Espèces	Exposition	Test
ørthoborate de tris[2-[2- (2-méthoxyethoxy)ethoxy]	Aiguë CE50 >224 mg/l	Algues - Pseudokirchneriella	72 heures	201
éthyle]		subcapitata		
	Aiguë CE50 >211 mg/l	Crustacés - Daphnia magna	48 heures	202
	Aiguë CL50 >222.2 mg/l	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures	203
	Chronique NOEC >224 mg/l	Algues	72 heures	OECD 201
2-(2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy) éthanol	Aiguë CE50 500 mg/l	Algues - Desmodesmus subspicatus	72 heures	-
	Aiguë CE50 500 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	-
	Aiguë CL50 2182 mg/l	Poisson	96 heures	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-butyl-ω-hydroxy-	Aiguë CE10 188 mg/l	Algues - Scenedesmus capricornutum	72 heures	OECD
	Aiguë CE50 391 mg/l	Algues - Scenedesmus capricornutum	72 heures	OECD
	Aiguë CE50 >3200 mg/l Aiguë CL50 >1800 mg/l	Daphnie - Daphnia magna Poisson	48 heures 96 heures	OECD 202 203
	Aiguë NOEC 1800 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	OECD 202
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	Aiguë CE50 500 mg/l	Algues - Desmodesmus subspicatus	72 heures	-
	Aiguë CE50 500 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	-
	Aiguë CE50 5741 mg/l	Poisson	96 heures	-
	Aiguë CE50 >10000 mg/l	Micro-organisme	17 heures	-
	Aiguë CL50 7500000 μg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures	-

12.2 Persistance et dégradabilité

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 14/33



n° SDS: 32048

Produit/substance	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
prthoborate de tris[2-[2- (2-méthoxyethoxy)ethoxy] éthyle]	OECD 301A	>70 % - Facilement - 10 jours	-	Boues activées

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produit/substance	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
MOTO BRAKE FLUID DOT	-	-	Facilement
5.1 orthoborate de tris[2-[2-(2-méthoxyethoxy)ethoxy]	-	-	Facilement
éthyle] 2-(2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy) éthanol	-	-	Facilement
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α- butyl-ω-hydroxy-	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit/substance	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
orthoborate de tris[2-[2-	1	-	faible
(2-méthoxyethoxy)ethoxy] éthyle]			
2-(2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy) éthanol	0.51	-	faible
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α- butyl-ω-hydroxy-	0.51	-	faible
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	0	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition : Non disponible.

sol/eau (Koc)

Mobilité : Non disponible.

Mobilité dans le sol : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général,

mobile dans le sol II y a peu de pertes par évaporation Soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACh, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 15/33



n° SDS: 32048

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

: Oui.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 16 01 13*

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	ICAO/IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 16/33



n° SDS: 32048

14.7 Transport maritime en : Non disponible.

vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables

à la fabrication, à la mise

sur le marché et à

l'utilisation de certaines

substances et

préparations

dangereuses et de

certains articles

dangereux

Autres Réglementations UE

Frendre en compte la Dir 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Air

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Eau

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Nom du produit/ composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
Diethylene glycol monomethyl ether	•	2-(2-méthoxyéthoxy) éthanol	Repro. R2	-

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 17/33



n° SDS: 32048

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : Z-(2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol RG 84 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol RG 84

Fuile synthétique RG36

Surveillance médicale renforcée

 Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

LU - Luxembourg. Produits chimiques interdits au poste de travail

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Inventaire des substances chimiques : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

d'Australie (AIIC)

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

en Chine (IECSC)

Inventaire d'Europe : Fous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon (CSCL): Tous les composants sont

répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances

chimiques (NZIoC)

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des

Philippines (PICCS)

Turkey inventory

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée (KECI)

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Taiwan Chemical Substances Inventory (TCSI)

: Indéterminé.

Inventaire de la Thaïlande

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 18/33



n° SDS: 32048

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)

: Fous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Vietnam

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Les informations indiquées dans cette section concernent uniquement la conformité du produit chimique avec les inventaires des pays. Les informations utilisées pour confirmer l'état d'inventaire de ce produit peuvent être basées sur des données supplémentaires à la composition chimique indiquée en Section 3. D'autres règlementations peuvent s'appliquer pour les autorisations d'importation ou de mise sur le marché.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: ve produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

DMEL = dose dérivée avec effet minimum

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques vPvB = Très persistant et très bioaccumulable PNEC = concentration prédite sans effet CL50 = concentration léthale médiane

DL50 = dose léthale médiane VLE = Valeurs limites d'exposition COV = Composés organiques volatils

UVCB Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products

or Biological material

NOEC No Observed Effect Concentration

QSAR = Quantitative Structure - Activity Relationship = Relations quantitatives

structure activité (RQSA)

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Repr. 2, H361d	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
	Catégorie 1
Repr. 2	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2

Détails supplémentaires sur les fournisseurs du produit

TotalEnergies Marketing Caraïbes ZI. Californie

97232 Le Lamentin Martinique France Tel : +596 596 504 957

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 19/33



n° SDS: 32048

Immeuble Jacaranda 1, Lotissement Les 3 vallées Majicavo Lamir

BP 867 kawéni

97600 MAMOUDZOU tél: +262 (0) 269 60 12 94 fax: +262 (0) 269 60 17 30

3 rue Jacques Prévert BP286 – 97827 LE PORT tél: +262 (0) 262 55 20 20 fax: +262 (0) 262 55 20 31

Date de révision : 2022/09/06 Date de révision précédente : 2021/09/10

Version : 2

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 20/33

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange 32048 Code

: MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1 Nom du produit

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition Liste des descripteurs

: Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines -Industriel

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans

des véhicules ou machines - Industriel

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC08b, PROC09

Secteur d'utilisation finale: SU03

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04.

ERC07

Scénarios environnementaux contributifs

Santé Scénarios contributifs

: Mesures générales applicables à toutes les activités Expositions générales (systèmes fermés) - PROC01

Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés - PROC02.

PROC09

Équipement de série initial Systèmes ouverts - PROC08b

Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés

Utilisation dans des systèmes confinés - PROC01 Nettoyage et maintenance des éguipements - PROC08b

Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température

ambiante) - PROC08b

Stockage - PROC01, PROC02

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition

Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (v compris les moteurs) et les activi.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

Aucun scenario d'exposition n'est requis

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

État physique

: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).

: Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante, sauf si autrement spécifié.

Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Date d'édition/Date de 21/33 : 7/21/2021 révision

Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.

Protection individuelle

: Utiliser une protection oculaire adaptée.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Expositions générales (systèmes fermés)

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection respiratoire

: Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A ou mieux. Efficacité: 90%

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Équipement de série initial Systèmes ouverts

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.

Mesures de contrôle de ventilation

: Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Nettoyage et maintenance des équipements

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet : Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

Systèmes de contrôle automatique intégrés

: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Mesures de contrôle de ventilation

: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle

: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Protection respiratoire

: Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A ou mieux. Efficacité: 90%

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante)

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur : Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

Systèmes de contrôle automatique intégrés

: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Date d'édition/Date de : 7/21/2021 22/33 révision

Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel

Mesures de contrôle de ventilation

: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission en cas de contact probable avec un lubrifiant chaud (> 50 °C).

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle

: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Stockage

Systèmes de contrôle automatique intégrés

: Stocker la substance en système fermé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet: : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:

Évaluation de l'exposition

: Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..

(environnementale):

Estimation d'exposition et : Non disponible.

référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et

qualitative qui couvre ce produit.

qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Expositions générales (systèmes fermés)

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Équipement de série initial Systèmes ouverts

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et

qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et : Non disponible.

référence à sa source

Date d'édition/Date de : 7/21/2021 23/33

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Nettoyage et maintenance des équipements

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante)

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et

qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Stockage

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et

qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (cà-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction.
Santé	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible. Santé Non disponible.

Date d'édition/Date de : 7/21/2021 24/33

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange Code : 32048

Nom du produit : MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition

: Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel

Liste des descripteurs d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses -

Industriel

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05,

PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15 **Secteur d'utilisation finale:** SU03, SU10

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC02

Scénarios environnementaux contributifs

Santé Scénarios

contributifs

: Mesures générales applicables à toutes les activités

Expositions générales Utilisation dans des systèmes confinés Température

élevée - PROC02

Opérations de mélangeage Systèmes fermés Processus par lots à

températures élevées - PROC03

Opérations de mélangeage Systèmes ouverts Processus par lots à

températures élevées - PROC04, PROC05

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts) - PROC04, PROC05

Échantillonnage dans le procédé - PROC04, PROC08b Transferts de vrac Installation dédiée - PROC08b Transferts Fûts/lots Installation dédiée - PROC08b Transferts Fûts/lots Installation non dédiée - PROC08a

Nettoyage et maintenance des équipements - PROC08a, PROC08b

Remplissage des fûts et des petits emballages - PROC09

Activités de laboratoire - PROC15 Stockage - PROC01, PROC02

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition

Formulation industrielle d'additifs pour lubrifiants, de lubrifiants et de graisses. Inclus les transferts de matériel, le mélange et l'emballage à petite et grande échelle,

l'échantillonage et la maintenance..

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

Aucun scenario d'exposition n'est requis

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %. (sauf si autrement spécifié)

: Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Quantités utilisées

État physique

: Non applicable.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié)

Date d'édition/Date de : 7/21/2021 25/33 révision

Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel

Facteurs humains non influencés par la gestion

des risques

: Non applicable.

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié)

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.

Protection individuelle : Utiliser une protection oculaire adaptée.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Expositions générales Utilisation dans des systèmes confinés Température élevée

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Opérations de mélangeage Systèmes fermés Processus par lots à températures élevées

Mesures de contrôle de ventilation

: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Opérations de mélangeage Systèmes ouverts Processus par lots à températures élevées

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.

Mesures de contrôle de ventilation

: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)

Mesures de contrôle de ventilation

: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Échantillonnage dans le procédé

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Transferts de vrac Installation dédiée

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

Protection respiratoire Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A ou mieux.

Efficacité: 90%

Date d'édition/Date de : 7/21/2021 26/33

Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Transferts Fûts/lots Installation dédiée

Mesures de contrôle de

: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

ventilation

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 10: Transferts Fûts/lots Installation non dédiée

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.

Mesures de contrôle de ventilation

: Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15

renouvellements d'air par heure).

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle

: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 11: Nettoyage et maintenance des équipements

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

: Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

Systèmes de contrôle automatique intégrés

: Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Nettoyer immédiatement les déversements.

Protection individuelle

: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des

contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

Protection respiratoire

Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A ou mieux. Efficacité: 90%

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 12: Remplissage des fûts et des petits emballages

Mesures de contrôle de ventilation

: Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle

: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Protection respiratoire

Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A ou mieux. Efficacité: 90%

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 13: Activités de laboratoire

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection respiratoire

: Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A ou mieux.

Efficacité: 90%

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 14: Stockage

Systèmes de contrôle automatique intégrés

: Stocker la substance en système fermé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Date d'édition/Date de : 7/21/2021 27/33

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet: : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:

Évaluation de l'exposition

: Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..

(environnementale):

Estimation d'exposition et : Non disponible.

référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et

qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Expositions générales Utilisation dans des systèmes confinés Température élevée

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Opérations de mélangeage Systèmes fermés Processus par lots à températures élevées

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Opérations de mélangeage Systèmes ouverts Processus par lots à températures élevées

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Échantillonnage dans le procédé

Evaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Date d'édition/Date de : 7/21/2021 28/33

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Transferts de vrac Installation dédiée

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Transferts Fûts/lots Installation dédiée

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et

qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 10: Transferts Fûts/lots Installation non dédiée

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 11: Nettoyage et maintenance des équipements

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 12: Remplissage des fûts et des petits emballages

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 13: Activités de laboratoire

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 14: Stockage

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Date d'édition/Date de : 7/21/2021 29/33

Environnement : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction. : Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

introduction.

Environnement	: Non disponible.
Santé	: Non disponible.

Date d'édition/Date de : 7/21/2021 30/33

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange Code : 32048

Nom du produit : MOTO BRAKE FLUID DOT 5.1

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition

 Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines -Professionnel

Liste des descripteurs d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans

des véhicules ou machines - Professionnel

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC08a, PROC08b, PROC20

Secteur d'utilisation finale: SU22

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a,

ERC09b

ŧ

Scénarios environnementaux contributifs

Santé Scénarios contributifs

: Mesures générales applicables à toutes les activités

Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés

Utilisation dans des systèmes confinés - PROC01

Transferts de matière Installation non dédiée - PROC08a

Nettoyage et maintenance des équipements Installation dédiée - PROC08b,

PROC20

Stockage - PROC01, PROC02

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition

Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activi.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

Aucun scenario d'exposition n'est requis

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).

État physique

: Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. sauf si autrement spécifié.

Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Date d'édition/Date de : 7/21/2021 **31/33**

Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Professionnel

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.

Protection individuelle

: Utiliser une protection oculaire adaptée.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Transferts de matière Installation non dédiée

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle

: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une

formation spécifique à l'activité.

Protection respiratoire

Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux. Efficacité: 95%

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Nettoyage et maintenance des équipements Installation dédiée

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet : Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

Systèmes de contrôle automatique intégrés

: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection respiratoire

: Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A ou mieux. Efficacité: 90%

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Stockage

Systèmes de contrôle automatique intégrés

: Stocker la substance en système fermé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection respiratoire

: Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A ou mieux.

Efficacité: 90%

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet: : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:

Évaluation de l'exposition (environnementale) :

: Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..

Estimation d'exposition et

: Non disponible.

référence à sa source

Date d'édition/Date de : 7/21/2021 **32/33**

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et

qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et

qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Transferts de matière Installation non dédiée

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et

qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et : Non disponible. référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Nettoyage et maintenance des équipements Installation dédiée

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Stockage

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et

qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et : Non disponible.

référence à sa source

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction. Santé Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/ introduction.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible. Santé : Non disponible.

Date d'édition/Date de : 7/21/2021 33/33